



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2021**

**Nombre de Conseillers : 23**  
**Présents : 18** (jusqu'au bordereau 7)  
**19** (à compter du bordereau n°8)  
**Représentés : 22** (jusqu'au bordereau 7)  
**23** (à compter du bordereau n°8)  
**Date convocation : 03.09.2021**

Le Conseil Municipal de REDENE, légalement convoqué, s'est assemblé en session ordinaire, le jeudi 09 septembre 2021, à 20h00 en la salle du Conseil, Mairie, sous la présidence de M. Yves BERNICOT, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** BERNICOT Yves ; LE GALL Jean Pierre ; PONDAVEN Raymond ; CABON Vanessa ; MAGUER Alain ; FIAMMINGO Jean-Luc ; ROBERT-ROCHER Lorette ; PORTIER Laurent, BERTHELOT Stéphane, HARRAULT Stéphanie, BOUGUENNEC Yannick, COLLINS Leslie, POCHON Mireille, Cyrille PRAT, BUQUEN Muriel, ULVE Christophe, GEORGEL Bruno, LE FLOCH Tifen, FLORIOT Jérôme (à compter du bordereau n°8),

**ABSENTS EXCUSES :** TURPIN Gwenn, FLORIOT Jérôme (jusqu'au bordereau n°7 inclus), GUILLOT Antony, LABBE Sylvie, MARISCAL Lionel

**REPRESENTÉS :**

- TURPIN Gwenn a donné pouvoir à HARRAULT Stéphanie,
- GUILLOT Antony a donné pouvoir à MAGUER Alain,
- LABBE Sylvie a donné pouvoir à POCHON Mireille,
- MARISCAL Lionel a donné pouvoir à PORTIER Laurent

**SECRETAIRE DE SEANCE :** LE FLOCH Tifen

## **COMPTE RENDU**

*M. le Maire informe le Conseil municipal des démissions de Mesdames Christelle LAVOINE et Morgane ULVE.*

*Il remercie Christelle Lavoine pour son investissement en tant qu'Adjointe, sa compétence et l'écoute qu'elle a su créer dans sa commission. Son travail a été unanimement apprécié.*

*Il remercie également Morgane ULVE pour son travail en tant qu'Adjointe dans la précédente mandature mais également pour son travail au sein des commissions pendant ce début de mandat pendant lequel elle été active et constructive.*

*Il souhaite la bienvenue à Messieurs Stéphane BERTHELOT et Bruno GEORGEL*

---

### **Compte-rendu de la dernière séance (1<sup>er</sup> juillet 2021)**

*Le compte-rendu du dernier conseil municipal est soumis à la validation des membres de l'assemblée.*

**Vote :**

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal :**

- **APPROUVE** le compte-rendu de la dernière séance

Messieurs BERTHELOT et GEORGEL ne participent pas au vote.

**Adopté à l'unanimité par**  
**20 Voix Pour**  
0 Voix Contre ;  
0 Abstention

---

## **1. Vie municipale – Election d'un adjoint**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-4 et suivants,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-7-2,  
**Vu** la démission du Conseil Municipal de Madame Christelle LAVOINE, 2<sup>e</sup> adjointe,  
**Vu** l'avis favorable de Monsieur Le Préfet du Finistère par courrier en date du 05 juillet 2021,  
**Vu** la délibération n°2 du conseil municipal en date du 25 mai 2020,  
**Considérant** la nécessité d'élire un nouvel adjoint.

Il s'agit de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Il propose de décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

- Désignation d'un secrétaire : LE FLOCH Tifen
- Désignation de deux assesseurs : BERTHELOT Stéphane – GEORGEL Bruno

Après appel aux candidats, sont enregistrées les candidatures de :

- COLLINS Leslie.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

### 1er tour du scrutin,

Sous la présidence de M. le Maire, le Conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 22
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls (blancs) par le bureau : 5
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 17
- e) Majorité absolue : 12

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- COLLINS Leslie : 17
- BLANCS : 5

COLLINS Leslie ayant obtenue la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 2ème Adjoint, et a été immédiatement installée.

---

## **2. Vie Municipale : Modification des Commissions communales**

Vu l'article L 2121-22 du C.G.C.T.

Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 04 juin 2020,

Le Maire propose au Conseil municipal de modifier les commissions municipales comme suit :

Commission « Urbanisme » :

BERNICOT Yves, POCHON Mireille, PONDAVEN Raymond, MAGUER Alain, FLORIOT Jérôme, MARISCAL Lionel, PORTIER Laurent

Commission « Vie scolaire – Cantine – Garderie, Conseil municipal des Jeunes » :

LE GALL Jean-Pierre, POCHON Mireille, LE FLOCH Tifen, LABBE Sylvie, CABON Vanessa, BUQUEN Muriel, PRAT Cyrille, ROBERT-ROCHER Lorette

Commission « Culture, Communication » :

COLLINS Leslie, FLORIOT Jérôme, HARRAULT Stéphanie, BUQUEN Muriel, GUILLOT Antony, TURPIN Gwenn, POCHON Mireille, GEORGEL Bruno, ROBERT-ROCHER Lorette

Commission « Environnement, Mobilité, Eaux et Assainissement » :

HARRAULT Stéphanie, ULVE Christophe, GUILLOT Antony, BOUGUENNEC Yannick, MAGUER Alain, TURPIN Gwenn, PORTIER Laurent, MARISCAL Lionel

Commission « Vie Associative, Sports et Gestion des salles et matériels, Jeunesse » :

MAGUER Alain, COLLINS Leslie, BOUGUENNEC Yannick, LABBE Sylvie, BERTHELOT Stéphane, CABON Vanessa, GEORGEL Bruno, PRAT Cyrille

Commission « Voirie, Bâtiments et Constructions » :

FIAMMINGO Jean-Luc, PONDAVEN Raymond, ULVE Christophe, BERTHELOT Stéphane, LE GALL Jean-Pierre, MARISCAL Lionel, PORTIER Laurent

Commission « Finances et Vie économique » :

BERNICOT Yves, GUILLOT Antony, BERTHELOT Stéphane, FLORIOT Jérôme, COLLINS Leslie, MARISCAL Lionel, ROBERT-ROCHER Lorette

**Vote :**

**Après délibération, le Conseil municipal :**

- **Modifie** la composition des Commissions Municipales susmentionnées.

**Adopté à l'unanimité par**

**22 Voix Pour**

0 Voix Contre ;

0 Abstention

---

### **3. Vie municipale – Remplacement d'un élu membre du CCAS**

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles R.123-7 et suivants,  
**Vu** la délibération n°3 en date du 04 juin 2020, instaurant les élus membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social (CCAS),  
**Vu** les démissions du Conseil Municipal de Mesdames Christelle LAVOINE et Morgane ULVE,

Il donne lecture des principales dispositions de l'article R123-8 du code de l'action sociale et des familles : « les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Le scrutin est secret. ».

Il explique que la nomination se fait par scrutin de liste et qu'il est nécessaire en cas de démission d'un membre élu, d'élire une nouvelle liste complète.

Le Maire fait connaître la composition de la seule liste qu'il a reçue.

Elle est composée de :

- LE GALL Jean-Pierre, TURPIN Gwenn, LE FLOCH Tifen, BUQUEN Muriel, FIAMMINGO Jean-Luc, PRAT Cyrille, (Suppléant : GEORGEL Bruno)

1er tour du scrutin,

Sous la présidence de M. le Maire, le Conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des membres du CCAS.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 22
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls (blancs) par le bureau : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 22
- e) Majorité absolue : 12

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :  
Liste présentée : 22

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont PROCLAMER membres du Conseil d'Administration : LE GALL Jean-Pierre, TURPIN Gwenn, LE FLOCH Tifen, BUQUEN Muriel, FIAMMINGO Jean-Luc, PRAT Cyrille, (Suppléant : GEORGEL Bruno)

---

#### **4. Intercommunalité : Modification des membres de la Commission Culture de Quimperlé Communauté,**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 juillet 2020, fixant la liste des commissions communautaires,  
Vu la délibération n°2 du 10.09.2020 désignant les membres des commissions communautaires de Quimperlé communauté.

Suite à la démission de Mme LAVOINE, il convient de la remplacer au sein de la Commission Culture.

Il propose de désigner Leslie COLLINS et de désigner les représentants de la Commune au sein de la Commission Culture comme suit :

Commissions	Membres
Culture	- Leslie COLLINS - Jérôme FLORIOT

#### **Vote :**

#### **Après délibération, le Conseil municipal :**

- **Modifie** les membres de la Commission Culture de Quimperlé Communauté comme indiqué ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité par**

**22 Voix Pour**

0 Voix Contre ;

0 Abstention

---

#### **5. Intercommunalité : Demande de subvention et de fonds de concours auprès de Quimperlé Communauté,**

Quimperlé Communauté et Lorient Agglomération sont lauréat d'un appel à projets du programme ACTEE en 2020. Dans ce cadre, l'audit énergétique du groupe scolaire du marronnier peut bénéficier de l'aide du programme ACTEE à hauteur de 50% dans la limite d'un plafond de 1500€. De plus une aide complémentaire pourra être apportée par Quimperlé Communauté au titre du fond de concours à hauteur de 50% du reste à charge.

Le Maire indique qu'un audit énergétique sera réalisé sur les bâtiments suivants :

Site étudié	Adresse du site	Surface chauffée (m <sup>2</sup> )	Prestation(s) BPU	Plan disponible
Groupe scolaire du Marronnier	Rue du Croeziou	1 600 m <sup>2</sup>	Audit énergétique	oui

Le montant de la prestation réalisée dans le cadre de la présente convention s'élève à 6 000 € HT, soit 7200 € TTC.

Le programme ACTEE permettrait de financer l'audit à hauteur de 1500 € et le fond de concours à hauteur de 2 250 €. Le reste à charge pour la Commune s'élèvera à 2 250 € HT.

**Vote :**

**Après délibération, le Conseil municipal :**

- **APPROUVE** le projet d'audit énergétique du groupe scolaire du Marronnier et désigne le bureau d'études AERIUS en charge de l'audit pour un montant de 6000 € HT.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter le concours de QC dans la cadre du programme ACTEE,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter le concours de QC dans le cadre du fond de concours.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention à venir avec QC ainsi que les éventuels avenants et toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de la convention.

**Adopté à l'unanimité par**

**22 Voix Pour**

0 Voix Contre ;

0 Abstention

---

## **6. Travaux : Démolition de la maison située 1 rue des Fougères**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'avis de la Commission Voire, Bâtiments et construction réunie le 06/09/2021,

Le Maire rappelle qu'il est prévu de démolir la maison située 1 rue des Fougères, acquise en 2017. Les travaux porteront sur le désamiantage et le déplombage du bâtiment puis la démolition et la réalisation d'un parking empierré.

Une consultation directe a été lancée. Deux devis ont été reçus.

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise :

LE FER TP

Kerfleury – 29 300 REDENE

Pour un montant de 24 704,00 € HT.

**Vote :**

**Après délibération, le Conseil municipal :**

- **AUTORISE** le Maire à signer le devis de l'entreprise LE FER pour un montant de 24 704,00 € HT,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité par**

**22 Voix Pour**

0 Voix Contre ;

0 Abstention

M. le Maire indique que le devis a été présenté en commission travaux, un second devis a été reçu cet après-midi et transmis aux membres de la Commission mais il était d'un montant plus élevé. Il précise que les travaux pourraient démarrer la semaine prochaine en fonction des disponibilités de l'entreprise et de ses sous-traitants pour les parties désamiantage et déplombage.

## **7. Travaux : Rénovation du gymnase F. Le ROUX – passation d'un avenant en plus-value**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Commande Publique,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 18.03.2021 attribuant les marchés  
Vu l'avis de la Commission Voire, Bâtiments et construction réunie le 06.09.2021,

Le Maire indique que les marchés de travaux ont été conclus en mars 2021, mais que suite à l'augmentation des prix des matériaux, il apparaît nécessaire de conclure un avenant en plus-value avec l'entreprise attributaire du lot n°1 « Charpente bois et ossature ».

Il est proposé de valider la demande d'avenant en plus-value d'un montant de 11 000 € HT pour le lot suivant :

LOTS	ENTREPRISES RETENUES	MONTANTS APRES AVENANT
Lot N°01 – Charpente bois et ossatures	MCA SCOP	83 734,16 € HT

Le montant total du marché est ainsi porté à 221 052,16 € HT (hors couverture).

### **Vote :**

#### **Après délibération, le Conseil municipal :**

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant en plus-value avec l'entreprise mentionnée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité par**

**22 Voix Pour**

**0 Voix Contre ;**

**0 Abstention**

M. le Maire rappelle que les travaux portent sur le remplacement des faux-plafonds, la consolidation et le renforcement de la charpente bois et la pose de panneaux photovoltaïques. Il précise que l'entreprise a fait valoir la théorie de l'imprévision pour demander un avenant en plus-value en raison de la hausse des prix des matériaux et notamment du bois, qui a doublé depuis un an. Il explique que l'entreprise a fourni les justificatifs prouvant cette hausse des prix des matériaux.

Il précise que les travaux démarreront la semaine prochaine par le démontage des faux-plafonds et qu'il y a un risque d'avoir de mauvaises surprises. Il indique que durant le mois de juillet, des luminaires se sont décrochés. Après un contrôle des points d'ancrage, il est apparu que certaines suspensions étaient très affaiblies.

Lorsque les faux plafonds seront déposés, un contrôle sera fait sur l'ensemble des suspentes ce qui pourrait potentiellement entraîner des travaux à venir sur l'éclairage.

M. GEORGEL demande quel sera l'impact des travaux sur l'occupation de la salle.

M. le Maire répond que le gymnase est maintenant fermé et ce jusqu'à la fin novembre. Il précise que les associations en ont été informées et que des solutions ont été proposées notamment par le prêt d'une salle à Pont-Scorff. Il rappelle que l'an passé, la Commune avait accueilli des clubs scorvipontains durant les travaux de leur salle, et que par conséquent la Commune de Pont Scorff assure la réciprocité.

Arrivée de M. Jérôme FLORIOT à 20h28.

## **8. Environnement : Convention de partenariat pour la mise en œuvre d'opérations bocagères, dans la cadre du programme « Breizh Bocage »**

M. le Maire indique que Lorient Agglomération porte le programme « Breizh Bocage » qui vise à reconstruire et entretenir du maillage bocager dans le but de réduire prioritairement le transfert de polluants dans les milieux aquatiques.

Il est proposé de conclure une convention de partenariat avec Lorient Agglomération pour une durée de 10 ans, afin de définir les conditions de réalisation des travaux.

La convention porte sur l'aménagement d'une parcelle au Vaquer.

### **Vote :**

#### **Après délibération, le Conseil municipal :**

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat avec Lorient Agglomération pour la mise en œuvre d'opérations bocagères au Vaquer,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité par**

**23 Voix Pour**

0 Voix Contre ;

0 Abstention

*Mme HARRAULT indique qu'il s'agit de travaux sur des talus pour environ 150m de long avec la plantation de 128 plants et arbustes. Les travaux sont prévus au mois de février. Ils seront financés en totalité par Lorient Agglomération et Quimperlé Communauté, qui eux même bénéficieront des subventions de la Région et de l'Etat.*

*M. GEORGEL demande comment sont choisis les bénéficiaires.*

*Mme HARRAULT indique qu'il s'agit de volontaires. Un avis est passé dans la presse. Les agriculteurs se manifestent et une visite sur site est organisée pour déterminer si le site est éligible.*

*M. le Maire précise que le dispositif s'adresse aux agriculteurs mais également aux collectivités.*

*M. GEORGEL demande si la délibération porte uniquement sur la convention.*

*M. le Maire indique que la délibération porte sur la signature de la convention cadre qui est un document générique, pour une durée de 10 ans et qu'ensuite sont déclinées des fiches projets pour chaque opération mais que la convention est restée valable.*

---

## **9. Vie courante : Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)**

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et à la délibération n°7 du Conseil municipal du 23 mai 2020 portant délégation à M. le Maire pour la durée de son mandat, il rend compte des décisions prises depuis la séance du Conseil municipal du 22 avril 2021 :

- Réalisation des aménagements extérieurs devant la longère du Penty par le SITC pour un montant de 12 355,92 € HT,
- Pose d'un coffret électrique au Club canin par l'entreprise Brunet pour un montant de 3 326,00 € HT,
- Travaux électriques à l'école pour la mise en place du matériel informatique par l'entreprise BURNET SNERE pour un montant de 2000€ HT,
- Alimentation du vidéoprojecteur et de l'écran de projection de la salle du Conseil par l'entreprise BRUNET SNERE pour un montant de 267,00 € HT,

- Remplacement des disjoncteurs et bobine de déclenchement de l'arrêt d'urgence à la salle Jean-Louis ROLLAND par l'entreprise BRUNET SNERE pour un montant de 1 322,00 € HT,
- Installation d'une prise extérieure à l'église par l'entreprise BRUNET SNERE pour un montant de 491,34 € HT,
- Passage d'un câble d'alimentation pour la friteuse du restaurant scolaire par l'entreprise BRUNET SNERE pour un montant de 403,00 € HT,
- Acquisition de mobilier urbain (4 bancs) auprès de l'entreprise Espaces Renard pour un montant de 2 120,00 € HT,
- Remplacement du flexible et vidange hydraulique de l'ascenseur de Ty Douar par l'entreprise OTIS pour un montant de 3 780,00 € HT,
- Fourniture de peinture pour le gymnase (dans le cadre du dispositif Argent de poche) pour un montant de 420,60 € HT,
- Prestation musicale pour le concert du 06/08/2021 par Pascal Yvin et Stephane LE BERRE pour un montant de 800 € net,
- Fourniture et pose de deux poteaux incendie (Cortiou / Kerdanet) par la SPAC pour un montant de 2020,00 € HT,
- Remplacement du réfrigérateur du restaurant scolaire pour un montant de 1876,50 € par COLOMBERT.
- Réparation de la porte du foot et matériaux pour la porte du chenil par Artysteel pour un montant de 748,00 € HT,
- Installation et fourniture d'anti-pince doigts à l'école par ALUOCEAN pour un montant de 2 033,00 € HT
- Fourniture de produits Terres de Jeux 2024 auprès de Weematch pour un montant de 536,82 € HT,
- Réalisation de deux plaques (Médiathèque et Troël) par la Poterie de Kerbigot pour un montant de 1250€ HT,

Le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions prises depuis le Conseil municipal du 22 avril 2021.

*M. le Maire précise que la friteuse du restaurant nécessite des réparations. Un câble d'alimentation était sous-dimensionné depuis 3 ans, il a été changé et en parallèle, un appel en garantie est en cours.*

*Les bancs seront disposés comme suit : 2 au boulodrome, 1 à Jean-Louis ROLLAND et 1 au Cimetière.*

*Les poteaux incendie sont pris en charge par Quimperlé Communauté à hauteur de 40%.*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Conseiller délégué :**

Délégation de fonction et de signature est donnée à Jérôme FLORIOT dans le domaine de la Culture et la Médiathèque.

### **Horaires de l'Agence postale :**

Maintien des horaires de l'Agence postale à titre expérimentale jusqu'à la fin de l'année comme suit :

- Lundi : 8h45- 12h00 – 16h30-18h00
- Mardi : 8h45- 12h00 – 16h30-18h00
- Mercredi : /
- Jeudi : 8h45- 12h00 – 16h30-18h00
- Vendredi : 8h45- 12h00 – 16h30-18h00
- Samedi : 9h00-12h00

M. le Maire indique que l'expérimentation est maintenue jusqu'à la fin de l'année pour avoir une année complète. La fréquentation augmente progressivement. A la fin de l'année, un bilan sera dressé afin de savoir s'il y a eu lieu de poursuivre ou d'adapter le dispositif.

M. le Maire indique que la prochaine réunion du Conseil sera avancée au 07 octobre, car la Commune doit présenter un point PLUi avant le 13 octobre.

### **PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 07 OCTOBRE 2021**

M. LE GALL présente un premier bilan de la rentrée scolaire. Il indique que depuis le début de la crise sanitaire, il y a eu 39 protocole successif à respecter.

Retour à deux garderies (et non plus 4) ; une garderie pour Notre Dame de Lorette (garderie à coté de la boucherie) une garderie pour l'école du Marronnier au sein de l'établissement (salle de motricité).

Cela pose quelques difficultés de fonctionnement notamment pour les enseignants qui installent leurs activités afin le commencement des cours, mais la garderie (derrière la mairie) est trop petite. Pour le restaurant scolaire, l'an passé, les deux écoles étaient séparées. Depuis la rentrée, les écoles sont ensemble sur deux services. L'organisation s'adapte pour répondre au mieux au besoins, des modifications ont été apportées sur l'horaire de sieste des moyens notamment. L'organisation en place depuis le début de la semaine semble bien fonctionner.

En parallèle, des difficultés liées à des absences du personnel (arrêts maladie et accident de service) font que 4 agents sont absents et seulement 3 sont remplacés pour le moment. La Commune est toujours à la recherche d'une personne qualifiée pour assurer le remplacement du 4eme agent.

M. LE GALL indique que l'expérience est prolongée pour la garderie est le transport vers l'ALSH de Kermec, les mercredis. Il précise avoir une petite inquiétude car mercredi dernier, il n'y avait que 13 enfants contre une vingtaine en moyenne l'an passée.

M. le Maire indique que le personnel est à nouveau renforcé sur le temps méridien, notamment pour faire face à l'obligation de service à l'assiette imposé par le protocole sanitaire, et ce au moins jusqu'à la Toussaint, dans un premier temps.

M. LE GALL précise que pour le moment, le niveau n°2 du protocole s'applique mais qu'il y a une incertitude sur l'évolution du seuil d'alerte et des mesures à appliquer en conséquence.

Mme ROBERT-ROCHER demande quelle est la fréquentation de la garderie.

M. le Maire indique que la fréquentation de la garderie se maintient et que celle du restaurant a légèrement augmenté. Une Commission Vie scolaire se réunira d'ici la fin de mois de septembre.

Mme PRAT fait part de problème de transport scolaire vers le Collège Kerbertrand. Elle indique que des retards à l'école sont fréquents, des enfants sont debout dans le bus faute de places suffisantes.

M. LE GALL indique que le problème persiste depuis de nombreuses années car le bus arrive 7h48 normalement mais souvent plus tard, alors que les enfants entrent en classe vers 7h50.

Mme PRAT demande quand sera rétabli l'arrêt devant l'église.

M. le Maire indique que c'est déjà le cas.

Mme PRAT répond que des enfants prennent encore le car à Jean-Louis ROLLAND sans savoir que l'arrêt du bourg est maintenu.

M. le Maire précise que TBK renvoie au fait que l'arrêt du bourg n'est pas réglementaire.

Mme PRAT indique que les parents d'élèves se donnaient jusqu'à la fin de la semaine et qu'ils se manifesteront auprès du Maire par la suite.

M. le Maire indique qu'il prendra contact avec TBK pour faire un point.

Mme ROBERT-ROCHER précise que le chauffeur du bus fait régulièrement part aux enfants du fait qu'ils ne devraient pas être debout, pour qu'ils remontent l'information à leurs parents.

M. PORTIER indique que des horaires d'éclairage ont été voté en Conseil et ne sont pas mis en place.

M. le Maire indique que le SDEF attendait un arrêté municipal qui a été pris et envoyé depuis.

## QUART D'HEURE CITOYEN

Fin de la séance à 20h52.

Fait à REDENE, le 21/09/2021,

La Secrétaire, Tifen LE FLOCH



Le Maire, Yves BERNICOT

